

Le maire, la municipalité et nous

par Gilbert Presle

Bien souvent, les Protestants évangéliques n'ont pas de relations avec les autorités de leur ville et vivent, de ce fait, dans une sorte de marginalité. C'est tout à fait regrettable.

Lorsque notre Seigneur nous dit que nous sommes le « sel de la Terre » et la « lumière du monde », il suggère que nous avons une place à occuper - un ministère à exercer dans le monde. Et lorsqu'il précise que nous devons être « dans le monde » sans être « du monde », il souligne un point important : cette place qui est la nôtre diffère de celle de tous les autres acteurs oeuvrant dans la ville. En notre qualité de croyants, nous avons un ministère unique à exercer et les autorités municipales le savent ! Du reste, dans la plupart des cas, elles respectent cette place et, plus encore, elles désirent la voir tenue par des personnes compétentes ! A nous donc de bien remplir notre rôle de ministres du culte et d'Eglise dans la cité !

Dans une société où le monde religieux est si aisément sujet à caution, nous - les Evangéliques - avons tout intérêt à nous faire connaître et à tisser de bonnes relations avec les autorités municipales.

N'oublions pas que le maire est responsable de l'ordre et de la sécurité dans sa ville et qu'à ce titre il a rang d'officier de police.

Pensons donc à nous faire connaître de lui dès le début de notre ministère. Nous pouvons par exemple lui faire part de notre désir d'être inscrits sur la liste des personnalités de la ville qui sont invitées régulièrement aux manifestations officielles. Bien sûr, il faut alors, autant que possible, participer à ces rassemblements (8 mai, 14 juillet, 11 novembre, inaugurations, etc.). Ce qui signifie, entre autres, assister aux vins d'honneur et serrer la main du maire ! A cet égard, la réception du premier de l'an est capitale. Il importe, dans un premier temps, d'envoyer ses voeux au maire et au conseil municipal en rappelant que l'on prie pour eux. Ces autorités sont responsables de notre paix et de notre liberté d'action. Nous devons prier pour elles et il n'est pas interdit de leur dire que nous le faisons ! Evidemment, il ne suffit pas d'écrire ; il faut ensuite être présents à l'occasion des voeux du maire.

Certains penseront qu'aller à ces différentes manifestations laïques et municipales, c'est du temps perdu. Bien au contraire ! Se joindre aux autres en ces diverses occasions, c'est montrer que l'on participe à la vie officielle de la cité, que l'on s'intéresse aux préoccupations des habitants de la commune et que l'on est un acteur de la vie sociale comme bien d'autres.

Par expérience, je recommande à chaque responsable d'Eglise de veiller à établir de bonnes relations avec le maire de sa ville, quelle que soit sa couleur politique. Il ne faut pas oublier qu'un maire veut être au courant de tout ce qui se passe dans sa commune et que, d'une manière ou d'une autre, il l'est. Mieux vaut alors que nous l'informions nous-mêmes. Ou voudrions-nous laisser les rumeurs plus ou moins favorables prendre le relais ?

D'autre part, n'hésitons pas à inviter le maire aux événements marquants de notre vie d'Eglise (inauguration du local, 10e ou 20e anniversaire, etc.). D'une manière générale, il importe que notre ministère et le témoignage de notre Eglise s'inscrivent dans le contexte social de notre ville. Cela nous ouvrira bien des portes et nous facilitera de nombreuses démarches administratives.

N'oublions pas enfin que le maire est une personne sur les épaules de laquelle reposent de lourdes responsabilités. C'est un homme politique et donc un homme confronté à une opposition qui veut prendre sa place. Ainsi, qu'on s'en rende compte ou non, le maire est bien souvent un homme seul. Alors il peut arriver qu'il apprécie de trouver un interlocuteur neutre et désintéressé en la personne du pasteur. Là encore, montrons-nous attentifs et disponibles ! Notre ministère de témoins de Jésus-Christ consiste aussi à être à l'écoute des autorités de notre ville.

Que Dieu aide chacun dans son témoignage auprès des responsables et des instances dirigeantes de sa commune.

Jr 29.7 1 ; Tm 2.1-2

G.P.